

Compte rendu

Le 2 juillet 2021 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, maire.

Etaient présents : Geneviève Decisier, Olivia Delanoë, Gérard Etancelin, Thierry Landes, Isa Odenhardt, Jacqueline Perrier, Odette Saléry, Luc Villaret.

Absents excusés : Albin Gaucher (qui a donné procuration à Luc Villaret) ; Xavier Rouau (qui a donné procuration à Geneviève Decisier).

Absent : Benoît Martens ;

Composant le public : Catherine Capietto, Paulette Nury, Michel Tasset.

Le compte rendu du dernier Conseil municipal du 9 juin 2021 a été approuvé par l'ensemble des conseillers, puis Geneviève Decisier a été désignée secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour sont ensuite abordés.

I- Choix de l'énergie électrique

La forte demande de nombreuses communes pour l'énergie verte a conduit le Syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG30) à proposer aux collectivités deux types d'offres :

- une offre « verte classique », qui se matérialisera par un surcoût du prix de la fourniture proportionnel à la consommation. Ce surcoût envisagé est d'environ 2% ;
- une offre « verte Haute Valeur Environnementale (HVE) », avec un surcoût envisagé variant de 15 à 30% selon les fournisseurs.

Les communes et collectivités demeurent libres de ne pas les accepter et de rester, dans ce cas, sur une fourniture d'énergie classique.

Luc Villaret a indiqué que la consommation annuelle moyenne de la commune en énergie électrique variait entre 3 500 et 4 500€, les postes les plus importants étant l'éclairage public et le chauffage des locaux.

La discussion a porté sur l'intérêt de s'engager sur une démarche d'énergies renouvelables, l'offre 'verte classique' allant dans ce sens. Le surcoût de 2% est envisageable si, en parallèle, la municipalité s'engage à une réelle démarche d'économies d'énergie.

Le vote a porté sur deux points :

- 1- Le choix, à l'unanimité, de l'offre « verte classique » ;
 - 2- La réalisation d'une étude sur la consommation électrique de la commune, et les solutions à envisager pour la réduire.
- Gérard Etancelin et Thierry Landes se sont portés volontaires pour la mener.

II- Tarif du droit de place du marché estival

La nouvelle organisation du marché estival oblige à fixer le montant du droit de place. Dans cette perspective, le maire demande au Conseil :

- de l'autoriser à mettre en place une régie, indispensable pour la perception des droits de place (voté à l'unanimité) ;
- de choisir de fixer à un niveau très modique le droit de place sur le marché estival (1€ puis 1€ par mètre linéaire supplémentaire), dans une option de soutien aux producteurs et artisans. (Voté à l'unanimité).

III- Questions diverses

Plusieurs informations ont été données.

- Le Sivom (dont Thierry Landes est titulaire) est saisi d'une nouvelle demande de port d'armes par le garde champêtre. Les conseillers se montrent très réservés sur la suite à y donner.
- Des échanges sont menés entre le Conseil départemental et la mairie (Luc Villaret et Olivia Delanoé) sur les possibilités d'extension du réseau d'eau potable sur la commune. Un audit doit au préalable être mené.
- La signature de la convention de partenariat entre la mairie et l'association de producteurs et d'artisans 'Paysâmes', pour l'organisation du marché estival doit intervenir dans les prochains jours.
- L'association 'Les Romances' (Karine Pécou) organisera la fête votive les 23 et 24 juillet prochains. Une réflexion est engagée avec la mairie pour le financement d'un agent de sécurité.
- Un rallye cyclotouriste (Châtaignes 2021) devrait se dérouler sur la commune. Les dates précises seront communiquées prochainement.

La séance est levée à 19 heures 35.